



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1165  
26 March 2015

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1046<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1046 du CP, point 5 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1165**  
**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS**  
**D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE**  
**DE 2015**

(République de Corée, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2015)

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1154 du 18 décembre 2014 sur les dates et le lieu de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2015, prévue en République de Corée les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2015,

Comme suite aux échanges de vues ayant lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Se félicitant de l'offre de la République de Corée d'accueillir la conférence annuelle avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2015 sur le thème « Évolution de l'environnement mondial de sécurité et visions pour une coopération multilatérale en matière de sécurité en Asie » ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS  
D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE  
DE 2015 SUR LE THÈME « ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT  
MONDIAL DE SÉCURITÉ ET VISIONS POUR UNE COOPÉRATION  
MULTILATÉRALE EN MATIÈRE  
DE SÉCURITÉ EN ASIE »**

Séoul (République de Corée, 1<sup>er</sup> et 2 juin 2015)

**Accueillie conjointement par le Ministère des affaires étrangères de la  
République de Corée et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en  
Europe (OSCE)**

**Lundi 1<sup>er</sup> juin 2015**

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 8 h 30 – 9 h 15     | Inscription des participants   |
| 9 h 15 – 10 heures  | Séance d'ouverture<br><br>Président : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération<br><br>– Représentant du pays hôte<br>– Représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération<br>– Représentant du Président en exercice de l'OSCE<br>– Secrétaire général de l'OSCE  |
| 10 heures – 10 h 30 | Pause-café   |
| 10 h 30 – 13 heures | Séance 1 : Évolution des menaces et incidences de celles-ci pour la sécurité en Europe et en Asie<br><br>Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération<br><br>Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération<br><br>Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :<br><br>– Promotion d'une réaction globale et cohérente au phénomène des combattants terroristes étrangers |

- Dialogue au sein des mécanismes régionaux de sécurité et entre ces derniers sur les efforts visant à prévenir et contrecarrer le terrorisme et l'extrémisme violent
- Renforcement des efforts déployés par les organisations régionales pour promouvoir la tolérance et la non-discrimination

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

13 heures – 15 heures

Déjeuner

13 heures – 17 h 15

Séance 2 : Domaines de coopération

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :

- Efforts mondiaux et complémentarité régionale en vue de renforcer la réduction des risques de catastrophe
- Meilleures pratiques dans l'élaboration de mesures de confiance dans le domaine de la cybersécurité

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

## **Mardi 2 juin 2015**

9 heures – 11 h 30

Séance 3 : Visions pour une coopération en matière de sécurité en Asie – échange de données d'expérience et nouveaux domaines de coopération

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire asiatique pour la coopération

Cette séance portera essentiellement sur les aspects suivants :

- Pertinence pour l'Asie des principes de sécurité coopérative commune énoncés dans l'Acte final de Helsinki de 1975 et la Charte de Paris de 1990
- Renforcement de la coopération institutionnelle entre les mécanismes de sécurité existants en Asie et en Europe
- Coopération avec les nouvelles initiatives régionales, dont l'Initiative pour la paix et la coopération en Asie du Nord-Est

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

11 h 30 – midi

Pause-café

Midi – 13 h 30

Séance de clôture

Président : représentant du Président en exercice de l'OSCE

Déclaration finale d'un représentant du pays hôte

Déclaration finale d'un représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération

13 h 30

Fin de la Conférence

## **II. Participation**

Les États participants de l'OSCE sont invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les partenaires pour la coopération seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les structures exécutives et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Banque mondiale, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Communauté des démocraties, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Coopération économique

Asie-Pacifique, Fédération internationale de la Croix-Rouge, Forum régional de l'ASEAN, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de coopération islamique, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation mondiale des douanes, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Programme des Nations Unies pour le développement et Union économique eurasiennne

Des représentants des membres du Forum régional de l'ASEAN pourront participer à la Conférence en qualité d'invités du pays hôte. D'autres pays et organisations pourront également être invités par le pays hôte.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

### **III. Calendrier et autres modalités d'organisation**

La Conférence commencera le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 9 h 15 (séance d'ouverture) et s'achèvera le 2 juin 2015 à 13 h 30.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice de l'OSCE ou un représentant du pays hôte.

Un modérateur et un rapporteur seront désignés pour chaque séance. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent.

Les Règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.

Les séances d'ouverture et de clôture seront ouvertes aux médias. La Conférence se tiendra à Séoul (République de Corée). Elle se déroulera sans interprétation.